

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 740

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 95, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur les utilisations possibles de la technologie quantique dans les armées françaises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES demande un rapport du gouvernement sur les applications potentielles dans les armées des possibilités offertes par les technologies quantiques à venir.

Mises à part les utilisations évidentes dans la cyber-défense, quelles sont les utilisations que les armées peuvent prévoir des technologies quantiques ? Qu'en est-il de l'emploi pour la fabrication de nouveaux types de puces électroniques dans les équipements militaires, des drones, etc. ? Pourrait-elle également aider à diminuer l'empreinte carbone des armées dans le cadre des opérations extérieures ou intérieures ? Il est urgent de nous pencher sur ces ruptures technologiques et leur impact sur nos armées.

